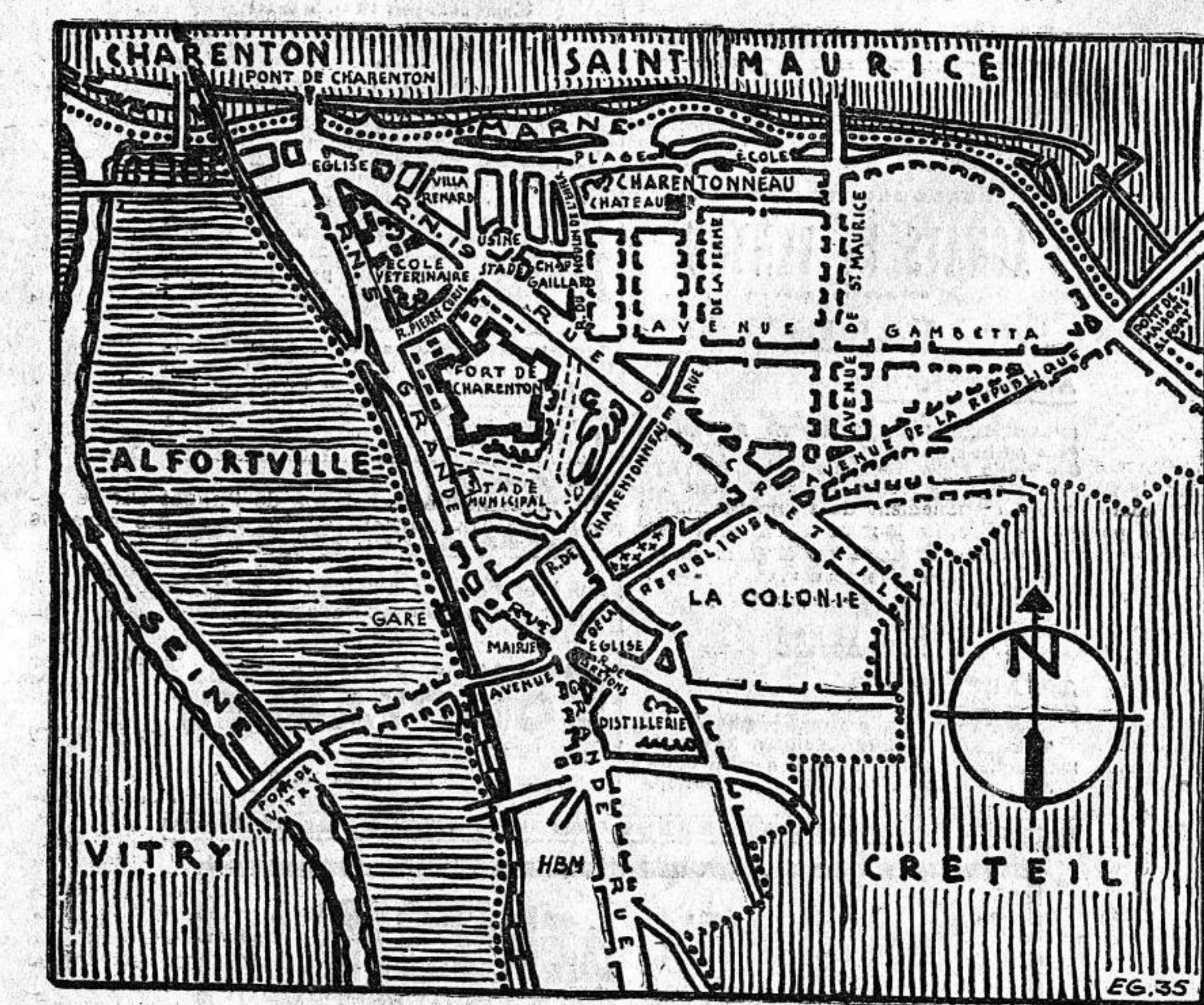


Le Décor de la vie

MAISONS-ALFORT

Il faut toujours en revenir à l'onomastique si l'on veut comprendre quelque chose aux raisons de la naissance des villes qui influent grandement par ricochet, sur leur évolution. Avant de confondre leurs eaux en aval du pont de Charenton et en un point qui pour cette raison s'est appelé Conflans (confluent), la Seine et la Marne limitent une plaine d'environ trois kilomètres de largeur sur deux de longueur. Vers l'est, le terrain se relève assez pour être à l'abri des inondations. C'est là que les cultivateurs d'autrefois, qui n'avaient pas perdu tout bon sens, construisaient leurs maisons, manoirs. Ils prirent l'habitude de dire aller aux maisons, venir des maisons, et le nom commun finit par devenir un nom propre, un nom de paroisse, puis de commune ; Maisons.

Les anciens registres paroissiaux, de 1599 à 1792, écrivent ainsi le nom de la ville. Lorsqu'il y a lieu de distinguer, ils précisent, Maisons, près le pont de Charenton ou Maisons, diocèse de Paris, ou Maisons-sur-Seine, qui, à la vérité, prêtait à confusion avec un autre Maisons-sur-Seine, celui-ci relevant du diocèse de Chartres, et nommé aujourd'hui Maisons-Laffitte. Quand, au dix-neuvième siècle, les compagnies de chemins de fer, appuyant confortablement leurs intérêts sur l'idéalisme saint-simonien, eurent franchi à vif dans le territoire français et que les votes fermés de Paris à Lyon eurent divisé par un rempart quasi infranchissable, suivant une ligne allant du nord au sud, l'étendue entre la Seine et la Marne, on dut consacrer par une division administrative la division imposée par les faits. Alfortville, resserré entre la voie ferrée et



la Seine, se sépara de Maisons-Alfort, étalé à l'ouest du chemin de fer jusqu'à la Marne. Plus au sud, Choisy-le-Roy, à cheval, comme on dit, sur les deux rives de la Seine, fait suite à Alfortville comme Créteil, puis Bonneuil, font suite à Maisons-Alfort. Et par là nous nous avons défini un complexe de cinq communes dans la banlieue sud de Paris.

Le mot Alfort s'était d'origine anglaise. On trouve mention, en 1362, d'un manoir appelé Hareford ou Harefort, dont la corruption a fait Harelefort, mentionné en 1612. Le dernier propriétaire du château le vendit en 1765 au représentant du roi, par ordre du ministre Bertin, qui avait beaucoup admiré l'école vétérinaire fondée à Lyon quelques années auparavant par Bourgelat. L'école, supprimée en 1790, comme les autres établissements d'enseignement de l'ancien régime, fut réorganisée par le décret du 29 germinal an III, car les fils doivent souvent reconstruire ce que leurs pères ont démolit.

Dans l'agglomération de la banlieue, on en vient à regarder comme un chef-d'œuvre ce qui n'offense pas le regard et se présente à nous avec un air de déconce. L'implantation régulière des bâtiments de l'école nationale vétérinaire dans l'ouverture du compas dont les deux branches sont les routes de Bâle et de Genève, la manière dont sur le terrain ils sont équilibrés par des espaces libres, de beaucoup supérieurs à ceux des autres villes, pour tout dire d'un mot l'ordonnance classique dont la discrétion cherche à se faire oublier, en font une manière d'oasis. Certes il y aurait plus d'une critique à adresser à la manière dont les jardins sont entretenus. Si l'on voit encore la glorieuse, l'ancienne ferme, on discerne malheureusement, auprès d'elle, le labyrinthe. Par contre, la bibliothèque, dans l'escalier de laquelle sont exposées une plaque funéraire du duc de Nemours, provenant du château d'Alfort, et une affiche de

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences

Nécrologie. — Le secrétaire perpétuel informe la Compagnie du décès de M. Guizé, né en 1859, de son décès survenu le 12 août 1935, à l'âge de 76 ans, dans laquelle il avait été élu en 1912. M. Guizé avait été directeur de l'école de chimie de Nancy.

Phosphates au Mexique. — M. Lacroix dit quelques mots sur une découverte qu'il a faite en étudiant des roches d'un flot du Mexique, attribué à la France. Ces roches constituaient des gisements phosphatiques qui offrent un grand intérêt au point de vue minéralogique. M. Lacroix croit ajouter que ces phosphates d'alumine sont des silicates transformés par des dépôts de déjections d'oiseaux de mer sur les roches.

Carte gravimétrique du sud-ouest de la Chine. — Le général Perrier présente à l'Académie, au nom du R. P. Lejay, S. J., directeur de l'observatoire de Zi-Ka-Wei près Shanghai, une carte du sud-ouest de la Chine montrant les courbes d'égalité anomalies gravimétriques obtenues au cours de la campagne de gravité faite en 1934 à l'aide du pendule élastique Holweck-Lejay, qui apporte à présent une facilité et une rapidité autrefois inconnues dans ce genre de déterminations.

Le même auteur expose, en compagnie, l'auteur a stationné en un certain nombre de points où il avait été observé, parmi lesquels Zi-Ka-Wei, Hong-Kong et Hanoi; les nouvelles valeurs obtenues, concordant parfaitement avec les anciennes, montrent l'excellence de l'instrument.

Il est remarquable que la compensation de masses superficielles par des défauts de masses intérieures dans l'écorce terrestre se retrouve au sud-ouest de la Chine comme dans tout ce pays.

Dans le Yunnan, les contreforts de l'Himalaya font sentir leur action par des fortes anomalies négatives.

Le réseau gravimétrique établi par le Père Lejay couvre à présent les territoires de la Chine d'accès relativement facile et non infestés par des communistes ou des pirates. C'est un très beau travail qui fait honneur à la science française.

Les grandes écoles

Diplômes d'ingénieurs spéciaux. — Le Journal officiel publie la liste des diplômés par ordre de mérite, des élèves de l'école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie, à Paris, ayant obtenu, à la fin de l'année scolaire 1934-1935, un diplôme d'ingénieur des travaux publics (57 de la promotion 1934-1935, 17 de la précédente, 5 de l'avant-dernière, 1 de 1929-1930), d'ingénieur architecte (29 de la promotion 1934-1935 et 6 de la précédente), d'ingénieur mécanicien (6 de la promotion 1934-1935, 17 de la précédente, 5 de l'avant-dernière, 1 de 1929-1930), d'ingénieur géomètre (1 de la promotion 1934-1935, 3 de la précédente, 3 de l'avant-dernière, 2 de 1929-1930).

Le même journal municipal publie la liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école supérieure de filature et de tissage de l'Est, à Epinal, ayant obtenu le diplôme d'ingénieur textile en filature (19), et en tissage (13) dont 2 des précédents et 1 de nationalité chinoise, le brevet d'ingénieur textile (11), dont 3 diplômés de filature, 6 de tissage, 2 de l'une et de l'autre spéciale.

Ecole nationale d'agriculture. — Le Journal officiel a publié la répartition des élèves admis à la suite du concours de 1935 entre les écoles d'agriculture de Grignon (26 internes du recrutement régulier, 9 du recrutement spécial), Montpellier (41 externes) et Rennes (44 externes).

ÉCHOS ET INFORMATIONS

IL Y A UN DEMI-SIÈCLE

Lu dans le Temps du vendredi 14 août 1885 : X Le Monde et l'Univers ont publié un appel aux électeurs catholiques. Le manifeste de ce parti électorale est le plus remarquable de tous. Les bonapartistes et les royalistes en veulent à la République, mais ils transigent plus ou moins avec la société moderne issue de la Révolution. Le catholicisme s'attaque au contraire à la société civile elle-même, pour élever le drapeau sous la tutelle religieuse. Ces catholiques ne tentent pas seulement l'impossible, ils font encore une campagne très dangereuse pour les intérêts qu'ils veulent défendre.

L'abus de la T. S. F. — M. Brunessaux, conseiller municipal, avait demandé au préfet de police de prévenir et de réprimer les abus commis par les amateurs trop zélés de T.S.F. qui jugent à propos de faire fonctionner à pleine puissance leurs postes récepteurs toute la journée et le soir après 9 heures, et qui, en outre, envoient leurs voisins en toute saison, leur imposent une gêne intolérable pendant les mois d'été alors que la température oblige à garder les fenêtres ouvertes.

À cette question, le préfet de police a répondu, ce matin, au Bulletin municipal officiel : M. Brunessaux a été tout à fait d'accord avec l'Etat de l'Union et les autres communes qui signalent et pour appeler sur eux l'attention du public. Elle n'a pas manqué de prendre toutes dispositions en son pouvoir, en vue d'y remédier, dans toute la mesure du possible.

C'est ainsi que, par application des dispositions du Code pénal, interdisant « les tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité des habitants », une ordonnance de police du 30 décembre 1926 défend l'usage des haut-parleurs sur la voie publique.

En vertu des mêmes textes, une ordonnance du 9 février 1931 interdit également tous les bruits causés sans nécessité et de nature à troubler le repos des habitants.

Les dispositions ont été rappelées à plusieurs reprises — et tout récemment encore — aux agents de police d'exécution. Toute infraction constatée fait l'objet d'un procès-verbal de contravention.

Après une jurisprudence constante du Conseil d'Etat de l'Union, il s'agit de constater que l'on pourrait, sans excéder ses pouvoirs, réglementer l'usage des haut-parleurs dans les appartements lorsqu'ils ne peuvent être entendus sur la voie publique et provoquer des rassemblements de nature à gêner la circulation ou troubler l'ordre public.

Cependant, même dans ce cas, la préfecture de police ne reste pas inactive, et bien qu'aucune mesure répressive ne soit possible, les commissaires de police, saisis des fautes de leur genre, interviennent officieusement après avoir tenté de leur rappeler ces lois et règlements. Ils peuvent les actionner devant les tribunaux civils en intentant une action pour trouble de jouissance.

Dans la plupart des cas, ces interventions permettent de concilier les intérêts en cause.

Le budget des... 1917. — Le Journal officiel publie aujourd'hui la promulgation d'une loi qui vient à son heure. Il s'agit de l'assiette définitive du budget de l'exercice 1917. Et l'équilibre du budget peut nous apporter quelque consolation, car il s'établit en effet comme suit : Recettes : 6.945.510,033 fr. 06; dépenses : 35 milliards 319,945,346 fr. 62. Excédent de dépenses : 28,377,434,313 fr. 56.

Il est vrai que c'était la guerre, et pendant la plus dure année peut-être!

LES FRAUDES EN DOUANE DU HAVRE

Deux enquêtes sont actuellement menées au Havre sur l'affaire des fraudes en douane. L'enquête judiciaire, jusqu'ici abouti, nous l'avons vu, a permis de saisir les auteurs de deux raffineries en douane. La discrétion avec laquelle est conduite l'enquête administrative ne permet pas de dire quels en seront les résultats.

Comme à l'habitude en pareil cas, la pénurie d'informations précises donne naissance aux bruits les plus divers et les moins contrôlés; ne va-t-on pas jusqu'à dire que l'affaire du Havre ne serait qu'une des ramifications d'une vaste entreprise de conchache internationale, ne chuchote-t-on pas également qu'une femme, notablement belle, riche et pourvue de hautes relations, serait à la tête de cette bande de « gangsters »?

Pour nous en tenir à la vraisemblance, disons qu'on s'attend, au Havre, à de nouvelles et prochaines inculpations. On y déclare, en outre, que des fraudes auraient été également commises par les douaniers eux-mêmes, en quantités supérieures aux contingents autorisés. Si ce dernier fait était confirmé — car nous ne le rapportons que sous réserve, — des fonctionnaires de l'administration des douanes seraient, en dehors des négociants et transitaires, mis en cause.

LES LOTERIES ÉTRANGÈRES

Le ministère de l'intérieur communique : Le ministre de l'intérieur croit devoir rappeler que les loteries étrangères ne peuvent être autorisées en France et que la loi du 21 mai 1886 punit des peines portées à l'article 414 du Code pénal, les personnes qui, dans une vente, affichent ou partagent, par quelque moyen que ce soit, l'existence de loteries non autorisées ou en facilitent l'émission des billets. Il signale à ce sujet que toutes les opérations publiques de loteries étrangères, quel que soit l'objet de l'opération, doivent faire l'objet d'une autorisation ministérielle ou préfectorale dont la date doit être mentionnée sur le billet.

FAITS-DIVERS

Après la faillite de la Travelers' Bank

La demande d'extradition concernant le banquier américain Bertrand Coles Neidecker et ses deux frères, déposés par le gouvernement français, a été introduite devant le juge d'instruction de New-York. L'avocat des trois frères a rappelé qu'il n'est pas d'accord avec le traité d'extradition franco-américain, les deux gouvernements n'étant pas tenus d'extrader leurs nationaux; il a ajouté qu'aux termes d'un arrêté du ministre des Affaires étrangères, la mise en liberté du banquier et de ses frères n'imposait rien.

M. Porter Chandler a été, dans le sens contraire, un arrêté anglais plus récent, puis l'affaire a été remise à jeudi. Le jugement ne sera vraisemblablement rendu que la semaine prochaine.

Gambrologes. — Des malfaiteurs se sont introduits dans un immeuble, 1, rue Madame, et ont pénétré, par effraction, dans les appartements de M. Fernand Prior, ancien consul du Danemark en France, et de M. Pellarin, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Les tiroirs de tous les meubles ont été fracturés. Mais par suite de l'absence des occupants on n'a pu établir l'importance du butin.

Tentative de meurtre et de suicide. — Devenu neurasthénique parce que depuis trois mois il cherchait en vain du travail, l'ajusteur Joseph Daniel, 23 ans, avait décidé de se suicider. Mais il essayait inutilement de passer au-dessus d'une clôture dans la mort son amie, Mlle Adrienne Larrouy, qui habitait avec lui un petit logement, au cinquième étage, 50, rue Baudin, à Issy-les-Moulineux. Hier matin, il renouva sa demande sans plus succès. Il fut arrêté par un agent de police, refusant de se rendre, et fut conduit au poste.

Le blessé, qui se trouvait à la tête de Mlle Larrouy qui tomba évanouie. Croquant l'air vicié, l'ajusteur se jeta par la fenêtre et vint s'écraser dans la cour de l'immeuble. Relevé avec une fracture du crâne, il a été transporté à l'hospice des Petites-Ménages où on désespère de le sauver. Les blessures de sa victime ne mettent pas ses jours en danger et elle se fera soigner au commissariat de police le réclut du drame.

Crimo. — M. Eugène Cossard, camionneur, 77, rue des Trois-Territoires, à Fontenay-sous-Bois, avait confié sa voiture, pour une réparation importante, à M. Albert Thibaud, carrossier, 50, rue de Lagny, à Montreuil-sous-Bois. Récemment, la réparation effectuée, le carrossier refusa de livrer la voiture, n'ayant pas d'accord sur le paiement avec son client. Celui-ci décida d'emporter la force pour rentrer en possession de son automobile. Hier, vers 16 heures, il arriva rue de Lagny accompagné de MM. Paul Janis, 23 ans, ajusteur, 3, rue Mareau, à Montreuil, Léon Boisseau, débitant, 12, rue Kléber, même localité, et de trois chômeurs habitant à la même adresse : Joseph Pellissier, 34 ans; Gustave Van Croij, 29 ans, et Eugène Mandin, 27 ans.

M. Thibaud, assisté de son frère, voulut s'opposer à l'entrée des intrus dans l'atelier de carrosserie. Il s'était armé d'une barre de fer. Cossard sortit un revolver et tira sur le carrossier qui, atteint à la poitrine, ne tarda pas à succomber. Des agents alertés ont arrêté le meurtrier et ses complices.

Le drame du château d'Origny. — Après un nouvel interrogatoire que M. Lavielle, juge d'instruction, a fait subir, hier, à l'hôpital de Roanne, à Mme de Chassigny, une nouvelle perquisition a été effectuée au château d'Origny, dans les pièces qu'habitait la victime et dans le bureau de son mari. On a trouvé dans ces pièces des lettres et des documents qui n'ont pas été mentionnés dans les précédentes d'ailleurs — n'a apporté d'élément nouveau à l'enquête.

Il a été établi qu'en dépit de leur manière de vivre, Mme de Chassigny possédait chacune leur compte en banque de plusieurs milliers de francs. Leur fortune mobilière et immobilière doit atteindre deux millions de francs.

Nécrologie

On annonce la mort de Labarthe (Haut-Rhin), à l'âge de 76 ans, de M. Edmond Goblot, professeur honoraire à l'université de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Léon Goussier, directeur de l'Institut. L'hommage aura lieu vendredi 16 août au cimetière de Caluire (Rhône).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, notamment d'un Traité de logique, du Système des sciences et de la Logique des jugements de valeur.

On annonce la mort de M. Beigbeder, ingénieur, président honoraire des compagnies de Mokla-el-Hadid, Gafsa, et de la Société des mines de l'Est, officier de la Légion d'honneur, décédé le 12 août 1935, à l'âge de 87 ans, à Authieville (Basses-Pyrénées), dans sa 87^e année.

On annonce avec regret la mort de M. Jean Romanet, lieutenant d'artillerie à l'école supérieure des fabrications d'armement, ancien élève de l'école polytechnique, enlevé brusquement à l'affection des siens et de ses amis en sa 22^e année, le 10 août 1935, muni des sacrements de l'Église. Il était le fils de M. Fernand Romanet, professeur au lycée de la Martinique, et de Mme Irmina Romanet, directrice-fondatrice de la revue le Trésor des lettres.

Les obsèques auront lieu le 14 août, à 10 h. 15, à l'Hôtel militaire Percy, à Clamart. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Nouvelles diverses

M. Pierre Cathala, ministre de l'Agriculture, fait connaître qu'il ne pourra accorder aucune audience mercredi 14 août 1935.

GIVRE LACTÉ !!! GIVRE LACTÉ !!! Les radioactifs Gamma indispensables pour le bœuf et le mouton, sont en vente chez... Demandez le GIVRE LACTÉ dans toutes les bonnes pharmacies. Demandez le GIVRE LACTÉ aux Etablissements Bray, 5, rue Grenuille, à Paris. Les obsèques du GIVRE LACTÉ souverain contre les troubles du rasoir. Prix imposé : 14 fr. 50.

FAITS-DIVERS

Après la faillite de la Travelers' Bank

La demande d'extradition concernant le banquier américain Bertrand Coles Neidecker et ses deux frères, déposés par le gouvernement français, a été introduite devant le juge d'instruction de New-York. L'avocat des trois frères a rappelé qu'il n'est pas d'accord avec le traité d'extradition franco-américain, les deux gouvernements n'étant pas tenus d'extrader leurs nationaux; il a ajouté qu'aux termes d'un arrêté du ministre des Affaires étrangères, la mise en liberté du banquier et de ses frères n'imposait rien.

M. Porter Chandler a été, dans le sens contraire, un arrêté anglais plus récent, puis l'affaire a été remise à jeudi. Le jugement ne sera vraisemblablement rendu que la semaine prochaine.

Gambrologes. — Des malfaiteurs se sont introduits dans un immeuble, 1, rue Madame, et ont pénétré, par effraction, dans les appartements de M. Fernand Prior, ancien consul du Danemark en France, et de M. Pellarin, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Les tiroirs de tous les meubles ont été fracturés. Mais par suite de l'absence des occupants on n'a pu établir l'importance du butin.

Tentative de meurtre et de suicide. — Devenu neurasthénique parce que depuis trois mois il cherchait en vain du travail, l'ajusteur Joseph Daniel, 23 ans, avait décidé de se suicider. Mais il essayait inutilement de passer au-dessus d'une clôture dans la mort son amie, Mlle Adrienne Larrouy, qui habitait avec lui un petit logement, au cinquième étage, 50, rue Baudin, à Issy-les-Moulineux. Hier matin, il renouva sa demande sans plus succès. Il fut arrêté par un agent de police, refusant de se rendre, et fut conduit au poste.

Le blessé, qui se trouvait à la tête de Mlle Larrouy qui tomba évanouie. Croquant l'air vicié, l'ajusteur se jeta par la fenêtre et vint s'écraser dans la cour de l'immeuble. Relevé avec une fracture du crâne, il a été transporté à l'hospice des Petites-Ménages où on désespère de le sauver. Les blessures de sa victime ne mettent pas ses jours en danger et elle se fera soigner au commissariat de police le réclut du drame.

Crimo. — M. Eugène Cossard, camionneur, 77, rue des Trois-Territoires, à Fontenay-sous-Bois, avait confié sa voiture, pour une réparation importante, à M. Albert Thibaud, carrossier, 50, rue de Lagny, à Montreuil-sous-Bois. Récemment, la réparation effectuée, le carrossier refusa de livrer la voiture, n'ayant pas d'accord sur le paiement avec son client. Celui-ci décida d'emporter la force pour rentrer en possession de son automobile. Hier, vers 16 heures, il arriva rue de Lagny accompagné de MM. Paul Janis, 23 ans, ajusteur, 3, rue Mareau, à Montreuil, Léon Boisseau, débitant, 12, rue Kléber, même localité, et de trois chômeurs habitant à la même adresse : Joseph Pellissier, 34 ans; Gustave Van Croij, 29 ans, et Eugène Mandin, 27 ans.

M. Thibaud, assisté de son frère, voulut s'opposer à l'entrée des intrus dans l'atelier de carrosserie. Il s'était armé d'une barre de fer. Cossard sortit un revolver et tira sur le carrossier qui, atteint à la poitrine, ne tarda pas à succomber. Des agents alertés ont arrêté le meurtrier et ses complices.

Le drame du château d'Origny. — Après un nouvel interrogatoire que M. Lavielle, juge d'instruction, a fait subir, hier, à l'hôpital de Roanne, à Mme de Chassigny, une nouvelle perquisition a été effectuée au château d'Origny, dans les pièces qu'habitait la victime et dans le bureau de son mari. On a trouvé dans ces pièces des lettres et des documents qui n'ont pas été mentionnés dans les précédentes d'ailleurs — n'a apporté d'élément nouveau à l'enquête.

Il a été établi qu'en dépit de leur manière de vivre, Mme de Chassigny possédait chacune leur compte en banque de plusieurs milliers de francs. Leur fortune mobilière et immobilière doit atteindre deux millions de francs.

Nécrologie

On annonce la mort de Labarthe (Haut-Rhin), à l'âge de 76 ans, de M. Edmond Goblot, professeur honoraire à l'université de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Léon Goussier, directeur de l'Institut. L'hommage aura lieu vendredi 16 août au cimetière de Caluire (Rhône).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, notamment d'un Traité de logique, du Système des sciences et de la Logique des jugements de valeur.

On annonce la mort de M. Beigbeder, ingénieur, président honoraire des compagnies de Mokla-el-Hadid, Gafsa, et de la Société des mines de l'Est, officier de la Légion d'honneur, décédé le 12 août 1935, à l'âge de 87 ans, à Authieville (Basses-Pyrénées), dans sa 87^e année.

On annonce avec regret la mort de M. Jean Romanet, lieutenant d'artillerie à l'école supérieure des fabrications d'armement, ancien élève de l'école polytechnique, enlevé brusquement à l'affection des siens et de ses amis en sa 22^e année, le 10 août 1935, muni des sacrements de l'Église. Il était le fils de M. Fernand Romanet, professeur au lycée de la Martinique, et de Mme Irmina Romanet, directrice-fondatrice de la revue le Trésor des lettres.

Les obsèques auront lieu le 14 août, à 10 h. 15, à l'Hôtel militaire Percy, à Clamart. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Nouvelles diverses

M. Pierre Cathala, ministre de l'Agriculture, fait connaître qu'il ne pourra accorder aucune audience mercredi 14 août 1935.

GIVRE LACTÉ !!! GIVRE LACTÉ !!! Les radioactifs Gamma indispensables pour le bœuf et le mouton, sont en vente chez... Demandez le GIVRE LACTÉ dans toutes les bonnes pharmacies. Demandez le GIVRE LACTÉ aux Etablissements Bray, 5, rue Grenuille, à Paris. Les obsèques du GIVRE LACTÉ souverain contre les troubles du rasoir. Prix imposé : 14 fr. 50.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DE L'OFFICE NATIONAL

I. — Température du 12 au 13 août, à 7 heures. Maxima : Dijon 52°30', Lyon 31°, Clermont-Ferrand, Besançon, Marseille-Marianne, Valenciennes, 20°, Toulouse 29°, Perpignan 28°, Paris-Montsouris, 27°, Avord, Pau-ville 26°, Nantes 25°, Rennes, Tours, Royan-la Courbe 24°, le Havre 23°, Calais-Saint-Inglevert, Biarritz 22°, Brest 18°.

Minima : Marseille-Marianne 22°10', Perpignan 19°, Strasbourg 18°, Lyon, Toulouse, Rennes 17°, Paris-Montsouris, le Havre, Royan-la Courbe, Bordeaux, Biarritz, Nancy 16°, Valenciennes, Brest, Clermont-Ferrand 15°, Rennes, Tours, Nantes 14°, Calais-Saint-Inglevert 13°, Avord 12°, Brest 11°.

État de la mer le 13 août, à 7 heures : la Hague grosse, Calais-Saint-Inglevert houleuse, Ouessant, Sète agitée, le Havre, Antilles, Biarritz peu agitée, Royan-la Courbe belle.

Plus de 24 heures le 13 août, à 7 heures : traces de pluie, Angers, Royan-la Courbe, 4 mm, Paris-Montsouris, Metz, Nancy, 2 mm, Ouessant, Tours, Poitiers, 3 mm, Bordeaux, Perpignan, Marignane, 4 mm, Strasbourg, le Havre, 6 mm, Dijon, Brest, Angoulême, Clermont-Ferrand, 6 mm, Paris, Valenciennes, 5 mm, Calais, Caux, 7 mm, Romilly, 8 mm, Rennes, Brétail, 13 mm, Cherbourg, 14 mm, Montélimar, 18 mm, Reims, 20 mm, Lyon, 22 mm, Toulouse, Pau, 25 mm, le Puy, 26 mm, Chartres, Beaulieu, Calais-Saint-Inglevert, Châteauroux, 29 mm, Sète, 33 mm, Orléans, 37 mm, Biarritz, 41 mm, Valenciennes, 43 mm, Abbeville.

II. — Situation générale le 13 août, à 7 heures. Une zone de hautes pressions, centrée sur l'Océan (1,028 mb), s'étend vers l'est sur l'Irlande (1,021 mb). Les pressions sont basses sur tout le reste de l'Europe avec minima de 995 mb sur la Suède, 1,005 mb sur la France et 1,007 mb sur la Méditerranée occidentale. A Paris 1,004 mb.

Le vent sur l'Europe occidentale les perturbations se déplacent de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, commandées par la zone de hautes pressions centrée sur l'Océan.

III. — Situation barométrique et perturbations le 13 août, à 7 heures. Lignes d'équilibre barométrique en millibars. (Le millibar vaut centièmes de millimètre).



Evolution probable de la situation jusqu'au 14 août, à 18 heures. a) Situation actuelle. — La baisse B6 et le système S6 (voir carte) se sont déplacés vers l'est-sud-est. La partie méridionale de S6 est restée orageuse. Un système nuageux, dénoté S7, accompagnant la baisse B7 (voir carte), s'étend au nord de l'Écosse.

b) Situation future. — Les systèmes S6 et S7 se déplacent vers l'est-sud-est. La partie centrale du premier couvre la France au cours de la nuit prochaine. Sa partie postérieure, liée à la hausse H6 (voir carte), envahira toute la France.

Le système S7 se déplacera vers le sud-est et ne touchera pas notre pays. En France, pour la journée du 14 août : a) État du ciel. — Dans le quart nord-ouest; très nuageux avec éclaircies, rares averses de pluie. Dans le quart sud-est; très nuageux avec averses suivies d'éclaircies.

b) Vent. — Dans le quart nord-ouest; secteur nord-est modéré et irrégulier. Dans le sud et le sud-est; secteur nord-ouest (assez fort et irrégulier dans la vallée Rhône et sur les côtes Roussillon-Rhône). Ailleurs; secteur nord-est faible.

c) Température. — Dans le nord-ouest; et faible hausse. Ailleurs; sans changement. Région parisienne: IV. — Temps probable pour la soirée du 13 août et la nuit du 13 au 14 août. Ciel très nuageux ou couvert avec quelques averses. Vent du secteur nord-est modéré et irrégulier. Température sans changement.

V. — Probabilités pour la journée du 14 août. Ciel très nuageux avec éclaircies. Baromètre à 14 matin. Vent de secteur nord-est faible à modéré. Température sans changement.

FEUILLETON DU Temps

DU 14 AOÛT 1935

LA MUSIQUE

AU CONSERVATOIRE

Concours de chant, d'opéra-comique et d'opéra

Nous arrivons à l'arrière-garde de la milice juvénile du Conservatoire. Elle est constituée par les chanteurs et les chanteuses, qui prêtent plus à la critique, on ne sait trop pour quels motifs. Le grand public se passionne à ces derniers concours, comme s'il s'agissait d'épreuves sportives. On raille les champions malheureux. On trouve à redire à tout. On reproche, par exemple, aux chanteurs de ne pas paraître en costumes, comme les comédiens. Pourquoi ne se montrent-ils pas aussi dans les décors des ouvrages choisis et avec l'accompagnement de l'orchestre? N'ayons pas tant d'exigences. L'essentiel pour un artiste lyrique n'est pas de porter avec une noble désolitude la cape ni l'épée, mais d'être doué vocalement et de chanter avec goût et assurance.

En instituant une séance consacrée à l'interprétation de mélodies, M. Henri Rabaud a précisément contribué à l'assainissement et à l'affinement du goût musical parmi les élèves des classes vocales. On s'en persuade aisément à la lecture de la liste des morceaux imposés aux candidats: (pour les chanteurs) Aïmonous et le Pas d'armes du roi Jean de Saint-Saëns, Intermezzo et Ton visage de Schumann et Ganyméde de Schubert; (pour les cantatrices) Sérénade et la Cloche de Saint-Saëns, Suleika de Schumann et Deux chants de Mignon de Schubert. Remarquons que quatre mélodies de Saint-Saëns figurent dans ce programme. Déjà aux concours de cor et de cornet à pistons les candidats devaient exécuter Morceau de concert de Saint-Saëns et Fantaisie en mi bémol de M. Henri Rabaud, d'après une pièce d'orgue de Saint-Saëns. De plus, une cantatrice dont la plastique est plus harmonieuse que la voix s'est risquée, à la séance d'opéra-comique, dans une scène de Phryné de M. Saint-Saëns. M. Henri Rabaud a voulu commémorer ainsi, à sa manière et non sans ingéniosité, le centenaire de la naissance de Camille Saint-Saëns, que nous célébrons cette année. J'ajoute que M. Jean Chantavoine, fort expert en la matière, avait pris la peine de traduire à nouveau et en perfection les poèmes de quelques lieder de Schumann et de Schubert. Les adaptations qui en ont été publiées

jusqu'à présent ne correspondent ni au sens ni à la musique des textes originaux. Le palmarès a été dressé dans l'ordre suivant:

CONCOURS DE CHANT (hommes). — Premiers prix. — M. Rouquety (élève de M. Guillaumet) possède un beau ténor. Il chante dans un style et avec une maîtrise qui le placent dans la catégorie des chanteurs de premier ordre. Sa voix est puissante, qualifiée, M. Ravoux (élève de M. Guillaumet) est un déclamateur lyrique déjà rompu au métier. Artiste d'une rare intelligence, il parvient à émouvoir en usant de moyens assez simples. Il nous a donné la meilleure interprétation du Pas d'armes du roi Jean de M. Noguéra (élève de M. David) a fait resplendir dans Boris Godounov une magnifique voix de basse. M. Gourges (élève de M. Guillaumet) a détaillé, d'un riche et souple ténor, l'Attaque du moulin.

Deuxièmes prix. — M. Couret (élève de Mme Croiza) a fait valoir un ténor délicieux par moments. Il a chanté avec exactitude et avec soin le périlleux Messie d'Hændel. M. Legendre (élève de M. Paulet) a roulé d'une voix caressante un air d'Armide de Gluck. M. Saint-Côme (élève de M. David) s'est tiré avec plus d'avantage d'un air d'Acécce que d'Armide. M. Couret a tenu d'un fort joli timbre, la meilleure interprétation du Pas d'armes du roi Jean de M. Noguéra (élève de M. David) a fait resplendir dans Boris Godounov une magnifique voix de basse. M. Gourges